

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

# Conseil du 26 janvier 2015

Délibération n° 2015-0086

commission principale:

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Conseil d'administration et assemblée générale de l'Association des Communautés urbaines de France

(ACUF) - Désignation de représentants du Conseil

service : Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance

Rapporteur : Monsieur le Président Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 13 janvier 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : jeudi 29 janvier 2015

Présents: MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mmes Ait-Maten, Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, MM. Bérat, Bernard, Mme Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, MM. Buffet, Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guilland, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Piantoni, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés: M. Brachet (pouvoir à M. Collomb), Mme Cardona (pouvoir à M. Rousseau), M. Artigny (pouvoir à M. Hémon), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Belaziz, M. Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Mmes Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Burricand (pouvoir à Mme Ghemri), MM. Coulon (pouvoir à M. Le Faou), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Mmes Lecerf (pouvoir à Mme Geoffroy), Peytavin (pouvoir à M. Bravo), Picard (pouvoir à M. Millet), Servien (pouvoir à Mme Millet), Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

# Conseil du 26 janvier 2015

# Délibération n° 2015-0086

### commission principale:

objet: Conseil d'administration et assemblée générale de l'Association des Communautés urbaines de France (ACUF) - Désignation de représentants du Conseil

service : Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance

## Le Conseil,

Vu le rapport du 8 janvier 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

### Contexte

L'Association des Communautés urbaines de France (ACUF) a été créée en 2001 et son siège social est situé à Paris.

Cette association a pour objet de renforcer les liens entre les Communautés urbaines et de développer la coordination sur des domaines d'intérêt commun.

Par délibération n° 2000-5695 du 25 septembre 2000, la Communauté urbaine a décidé d'adhérer à l'ACUF.

Le 1er janvier 2015, la Métropole de Lyon s'est substituée à la Communauté urbaine de Lyon.

# Modalités de représentation

La Métropole de Lyon est représentée au conseil d'administration par son président, membre de droit, et un suppléant qui doit être désigné par le Conseil de la Métropole.

Elle dispose également de 5 sièges à l'assemblée générale.

Il appartient au Conseil de la Métropole de désigner ses membres représentants aux instances de l'association :

- 1 représentant suppléant au conseil d'administration,
- 5 représentants titulaires à l'assemblée générale.

Le mandat de chaque membre représentant au conseil d'administration prend fin en même temps que la fin du mandat de Président du Conseil de la Métropole ;

Vu ledit dossier;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

### **DELIBERE**

- 1° Confirme l'adhésion de la Métropole de Lyon à l'Association des communautés urbaines de France (ACUF).
- 2° Autorise monsieur le Président à signer tout acte relatif à la régularisation de cette adhésion.

## 3° - Désigne :

- a) monsieur David Kimelfeld en tant que suppléant pour représenter la Métropole de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du conseil d'administration de l'Association des communautés urbaines de France (ACUF).
- b) madame Annie Guillemot, monsieur Marc Grivel, madame Catherine Panassier, messieurs Philippe Cochet et Bernard Genin en tant que titulaires pour réprésenter la Métropole de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein de l'assemblée générale de l'ACUF.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 2 février 2015.